

LE BUDGET COMMUNAUTAIRE 2016

Le budget de la Communauté de Communes du Sud Messin se structure autour de plusieurs budgets, tous équilibrés en investissement et en fonctionnement :

- Un budget principal : 7 553 495 €.
- Un budget annexe « déchets ménagers » exclusivement dédié au financement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers : 3 101 602 €.
- Un budget annexe « accueil périscolaire » exclusivement dédié au financement du service d'accueil périscolaire relevant de la compétence communautaire : 432 958 €.
- Un budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » exclusivement dédié au financement du SPANC : 3 020 €.

Le budget de la communauté de communes est élaboré chaque année et soumis au vote du Conseil Communautaire dans le courant du mois d'avril pour pouvoir être ensuite mis en œuvre.

Afin d'équilibrer le budget, la CC du Sud Messin bénéficie des recettes suivantes :

- La dotation annuelle de l'Etat : Dotation Globale de Fonctionnement
- Les recettes fiscales issues de l'application du régime fiscal communautaire permettant au Conseil Communautaire de fixer annuellement les taux des taxes suivantes :
 - Les taxes dites « ménages » : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti.
 - La cotisation foncière des entreprises.
- Le produit de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères est affecté au seul service de collecte et de traitement des déchets ménagers.
- Le produit de la Redevance d'Assainissement Non Collectif et perçu suite à la réalisation des différents contrôles,
- Le produit des inscriptions d'enfants à l'accueil périscolaire mobilisé exclusivement pour le financement du service,
- Les diverses subventions sollicitées par la communauté de communes pour le financement de ses actions (Etat, Conseil Général de la Moselle, Conseil Régional de Lorraine, CAF, etc.)
- Diverses recettes spécifiques à quelques politiques communautaires (déchets ménagers notamment).

RESULTATS DE L'EXERCICE 2015

Le compte administratif retrace les dépenses effectivement réalisées au cours de l'année échu. Il clôture l'exercice. Il est présenté au conseil communautaire en amont du vote du budget ce qui permet d'anticiper la reprise des résultats sur le nouvel exercice.

DEPENSES REELLES BUDGET COMMUNAUTAIRE (fonctionnement et investissement)	MONTANTS
Charges de gestion courante	1 932 495,00
Charges de personnel - assurances - organismes sociaux - élus	768 183,14
Reversement de fiscalité	357 537,00
Participations au fonctionnement des syndicats, subventions versées	515 270,86
Emprunt annuité de la dette	223 746,00
Opérations d'équipements	1 356 813,00
TOTAL	5 154 045,00

RECETTES REELLES BUDGET COMMUNAUTAIRE (fonctionnement et investissement)	MONTANTS
Dotation Etat et subventions opérations équipements	1 353 057,00
Impôts et taxes	1 097 389,00
Produits des services et redevances (ordures ménagères et périscolaire)	2 032 710,00
Autres produits exceptionnels, divers remboursements	44 943,00
Emprunt	510 000,00
TOTAL	5 038 099,00

REPARTITION DES DEPENSES COMMUNAUTAIRES PAR THEMATIQUES

(FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT)

